

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 3 octobre 2012

Présidence de Mme Patricia Correia da Rocha

Conseillers présents : 74

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à adhérer à la nouvelle Organisation Régionale de la Protection Civile de Morges (ORPC) ;
2. d'accepter la convention de la nouvelle Organisation Régionale de Morges, dont un exemplaire est joint au préavis.

Résultat de la votation : **Majorité évidente (21 abstentions)**

Ainsi délibéré en séance du 3 octobre 2012.

L'attestent :

La présidente

La secrétaire

Patricia Correia da Rocha

Jacqueline Botteron